

Conditions Tarifaires

applicables au 30/11/2025



Le présent document (les « Conditions Tarifaires ») présente les prix des produits et services iBanFirst applicables à partir du 1^{er} Septembre 2023.

Les présentes Conditions Tarifaires font partie intégrante des [conditions générales](https://fr.ibanfirst.com/conditions-generales-dutilisation) d'utilisation iBanFirst, et doivent être lues conjointement avec celles-ci. Elles sont applicables de plein droit à tout utilisateur des services proposés par iBanFirst et consultables sur le lien <https://fr.ibanfirst.com/conditions-generales-dutilisation>.

Montant minimal de transactions

Les tarifs et frais identifiés dans les Conditions Tarifaires s'appliquent aux clients réalisant **au minimum 200 000 euros** d'opérations de change par année sur la plateforme iBanFirst.

Pour les clients ne répondant pas à la condition de volume minimal identifiée ci-avant, iBanFirst se réserve le droit de **facturer 0.2%** sur l'ensemble des flux entrants des différents comptes, en sus des tarifs et frais listés dans les Conditions Tarifaires.

Prix des produits et services

Les prix affichés ci-après sont hors taxe.

Pour certaines activités spécifiques, il peut être dérogé aux tarifs repris ci-après. Une telle dérogation doit être convenue avec le Chargé(e) de compte et faire l'objet d'une convention spécifique.

Les Conditions Tarifaires peuvent être modifiées selon les modalités prévues par les conditions générales d'utilisation.

Contacts

Votre Chargé(e) de compte iBanFirst est votre premier interlocuteur.

Réclamation

En cas de réclamation, vous pouvez adresser votre plainte à l'adresse email complaints@ibanfirst.com.

Gestion du compte iBanFirst

Ouverture de compte	Gratuit
Tenue de compte	Gratuit
Relevés de compte en ligne	Gratuit
Accès à l'historique du compte, sans limite d'ancienneté	Gratuit
Consultation et gestion de comptes de groupes multi-sociétés	Gratuit
Frais de circularisation des comptes	60€
Clôture de compte	Gratuit
Gestion de compte local US en USD	0,3 % sur les flux entrants

Paielements

À partir de votre volume annuel de transactions avec change, et d'une analyse menée par l'un de nos experts sur le marché des changes, une proposition sur le cours de change sur-mesure vous sera faite.

Frais de paiements entre comptes iBanFirst	Gratuit
Frais liés au choix du type de paiement / imputation des frais facturés par les banques intermédiaires : • SEPA¹ • DSP² • SWIFT (devises autre que l'euro)	Gratuit 5€ 5€/SHARE ³ , 25€/OUR ³ , 0€/BEN ³
Réception de demandes de prélèvements automatiques SEPA classiques (Core) ⁵	Non disponible
Réception de demandes de prélèvements automatiques SEPA inter-entreprises (B2B) ⁵	Gratuit (vers les comptes bancaires détenus par le client)
Suivi en temps réel des paiements pour l'émetteur et ses bénéficiaires (Payment Tracker)	Gratuit
Accès aux messages bancaires sur virement émis	Gratuit
Frais d'investigation	20€
Annulation ou modification d'un paiement	20€
Retour de fonds	20€
Saisies	10% des montants saisis plafonnés à 100€
Frais comptes dormants	30€ par an

¹ Voir Annexe B.

² Voir Annexe C.

³ Voir le [Centre d'aide iBanFirst](#) pour plus d'informations sur les types de paiements disponibles.

⁴ Voir le [Centre d'aide iBanFirst](#) pour plus d'informations sur les vitesses de paiements disponibles.

⁵ Voir le [Centre d'aide iBanFirst](#) pour plus d'informations sur les mandats de prélèvements SEPA classiques (Core) et inter-entreprises (B2B).

Encaissements et crédits de compte

Réception de virements et crédits de comptes depuis un compte détenu auprès d'un établissement externe*	Gratuit
Émission de demandes de prélèvements automatiques SEPA classiques (Core) ¹	Gratuit
Émission de demandes de prélèvements automatiques SEPA inter-entreprises (B2B) ¹	Gratuit
Crédit de compte iBanFirst par initiation de virement open banking ²	Gratuit

* Des frais variables de 0,2% s'appliquent à la réception de virements et crédits de compte depuis un compte détenu auprès d'un établissement externe (y compris prélèvements automatiques SEPA et virements open-banking) pour les clients réalisant moins de 200 000€ de change à l'année.

Gestion du risque sur les paiements avec change à terme

Module activable à votre demande

Les contrats de paiement avec change à terme comportent un risque de marché ainsi iBanFirst peut être amenée à réclamer un dépôt de garantie pour y souscrire lorsque la date de maturité est supérieure à 7 jours. Dans certains cas, le dépôt de garantie peut être augmenté d'une demande de garantie complémentaire. Le dépôt de garantie est exprimé en pourcentage du montant à régler et doit être crédité sur votre compte de collatéral dans les 48 heures suivant la validation de vos paiements avec change à terme. Il varie selon la maturité de l'opération à terme et vient en déduction du montant total final à régler.

Les conditions encadrant les dépôts de garantie ainsi que les demandes de garantie complémentaire sont détaillées sur la plateforme dans : « Compte de collatéral », onglet « Règles et paramètres ». Voir les conditions générales d'utilisation pour plus d'informations.

Type d'opération	Dépôt de garantie
Paiement avec change à terme < 7 jours	0%
Paiement avec change à terme ≥ 7 jours et ≤ 1 mois	3%
Paiement avec change à terme > 1 mois et ≤ 6 mois	5%
Paiement avec change à terme > 6 mois et ≤ 2 ans	10%

Autres services aux entreprises

Connexion à votre logiciel comptable, de trésorerie ou ERP via EBICS / SWIFTNet ou API	Gratuit sauf demande particulière
--	---

¹ Voir le [Centre d'aide iBanFirst](#) pour plus d'informations sur les mandats de prélèvements SEPA classiques (Core) et inter-entreprises (B2B).

² Voir le [Centre d'aide iBanFirst](#) pour plus d'informations sur l'initiation de virement open banking.

A. Table de conversion

Dans le cas de l'application de frais, veuillez vous référer à la table de conversion appliquée dans votre devise comptable.

Devise	1 EUR =
AED	4,5000
AUD	1,7000
BGN	2,0000
CAD	1,6000
CHF	1,2000
CNH/CNY	7,5000
CZK	27,000
DKK	7,5000
EUR	1,0000
GBP	0,9000
HKD	10,0000
HUF	400,00
ILS	4,0000
JPY	140,00
MAD	12,0000
MXN	25,0000
NOK	11,0000
NZD	1,8000
PLN	5,0000
RON	5,5000
SAR	4,5000
SEK	11,0000
SGD	1,7000
THB	45,000
TRY	18,0000
USD	1,2000
XAF	660,00
XOF	660,00
ZAR	20,0000

B. Virements SEPA

L'Espace Economique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, le Royaume-Uni, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne SEPA a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement «SEPA» (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro ;
- être opéré au sein de la zone SEPA ;
- être de nature ordinaire (non urgent/express) ;
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number – Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

C. Virements DSP

De manière générale, la DSP (directive sur les services de paiement) s'applique aux opérations de paiement effectuées au sein de l'EEE (c'est-à-dire les 27 pays de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et qui sont :

- depuis et à destination d'un compte situé dans un pays de la DSP au sein de l'EEE ;
- libellé dans l'une des devises d'un État membre de l'EEE (c'est-à-dire : EUR, HUF, ISK, NOK, PLN, RON, SEK, CHF, CZK, DKK).

Cependant, la DSP (avec quelques exceptions) s'applique également aux parties d'une opération de paiement effectuée au sein de l'EEE pour des paiements en provenance et/ou à destination d'un compte situé dans un pays de l'EEE, dans une devise n'appartenant pas à l'EEE.

D. Glossaire

Business Identifier Code (BIC) : Norme internationale permettant d'identifier les entités faisant transiter des paiements via le réseau SWIFT.

Circularisation : Également appelée « procédure de confirmation directe », la circularisation est une demande faite à un tiers, ayant des relations d'affaires avec votre entreprise, afin de confirmer directement au réviseur de vos comptes (Expert-comptable ou Commissaire aux comptes), toutes opérations, soldes ou autres renseignements.

SHARE (Type de paiement) : Type de paiement du réseau SWIFT qui détermine la répartition des frais de transaction entre émetteur et récepteur. Avec un paiement SHARE, les frais sont partagés entre le bénéficiaire et l'émetteur du paiement. La part des frais revenant au bénéficiaire du paiement sera déduite du montant reçu.

Date de valeur : Date à laquelle les fonds sont effectivement débités ou crédités sur le compte.

International Bank Account Number (IBAN) : Standard international des numéros de comptes bancaires utilisé pour les paiements européens SEPA et, si d'application, pour les paiements internationaux.

OUR (Type de paiement) : Type de paiement du réseau SWIFT qui détermine la répartition des frais de transaction entre émetteur et récepteur. Avec un paiement OUR, l'émetteur du paiement choisit de prendre à sa charge l'ensemble des frais. Il s'assure ainsi que le bénéficiaire reçoit l'intégralité du montant du paiement, sans aucune déduction de frais.

Règlement brut en temps réel (RBTR) : Système de paiement dans lequel le règlement des opérations intervient de manière continue et en temps réel, transaction par transaction. Les paiements avec l'option RBTR sont reçus par la banque du bénéficiaire en moins d'une heure pendant les heures d'ouverture.

 iBanFirst Paris

81 avenue de la Grande Armée
75016 Paris

 **+33 1 76 44 00 47**

 iBanFirst Brussels

350 Avenue Louise
1050 Brussels

 **+32 2 808 15 42**

 **hellofrance@ibanfirst.com**

 **fr.ibanfirst.com**

